


MEDIAPART

L'AFFAIRE BAYROU-BÉTHARRAM ENQUÊTE

François Bayrou a arrosé Bétharram d'argent public en dépit des alertes

Lorsqu'il présidait le département des Pyrénées-Atlantiques, le premier ministre a accordé, au bas mot, 1 million de francs de subventions à l'établissement privé à la fin des années 1990. Notre-Dame-de-Bétharram faisait pourtant déjà face à des affaires de violences, dont l'élu était parfaitement informé.

Mathilde Goanec, David Perrotin et Antton Rouget -

12 mars 2025 à 13h02

François Bayrou savait, et il a continué à financer. Informé des problèmes de maltraitance sur des élèves de Notre-Dame-de-Bétharram, l'actuel premier ministre a quand même engagé la collectivité qu'il présidait à l'époque, le département des Pyrénées-Atlantiques, dans le versement d'au moins 1 million de francs (soit plus de 230 000 euros actuels) de subventions publiques au profit de l'établissement entre 1995 et 1999, d'après des documents consultés par Mediapart.

Ces subventions, pourtant facultatives, ont été accordées en trois tranches à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (Ogec) du collège Notre-Dame-de-Bétharram pour l'accompagner dans des projets d'investissement, en complément des financements réglementaires de fonctionnement que le département est tenu de verser.

D'après les documents du conseil général (devenu conseil départemental depuis la réforme territoriale de 2015) de l'époque, chacune de ces subventions a été soumise au vote des élu-es à la suite de la présentation d'un rapport par François Bayrou en personne, qui a aussi signé les délibérations en tant que président de la collectivité.

Le Béarnais était alors en relation étroite avec Notre-Dame-de-Bétharram, établissement qu'il a soutenu publiquement et dans lequel étaient scolarisés plusieurs de ses enfants. Son épouse, Élisabeth Bayrou, y officiait aussi en tant que catéchiste.

La première subvention retrouvée dans les archives du département sous la présidence Bayrou a été accordée par le conseil général le 29 septembre 1995 : elle porte sur une « *opération exceptionnelle de mise en sécurité* » de l'institution. Le conseil général décide alors d'allouer à l'Ogec du collège une « *subvention annuelle de 300 000 francs [72 775 euros] destinée à financer la démolition du bâtiment et sa reconstruction* ».

Cette aide a été calculée sur la base d'une « *attestation produite par l'expert-comptable de l'établissement* », précise la délibération. Mais le forfait pourra aussi être reconduit « *pendant toute la durée de la souscription de l'emprunt* » des travaux, dans une limite de quinze ans, précise aussi cette décision, sans qu'il soit aujourd'hui possible de savoir sur combien d'années le soutien de la collectivité a été renouvelé.

Sollicité par Mediapart, le cabinet de François Bayrou nuance en expliquant qu'il « *n'a jamais été rapporteur dans ces dossiers* ». « *La formule "vu le rapport avec le président" est une formule générique qui ouvre toutes les délibérations, notamment de la commission permanente (plusieurs centaines de dossiers chaque mois)* », justifie-t-il aujourd'hui.

« *Toutes les décisions sur les établissements privés du département, que ce soit pour l'aide à l'investissement conformément à la loi, ou pour l'aide aux élèves (exemple, sorties à la neige), sont prises selon la même grille. Il n'y a aucune exception pour aucun établissement* », affirme Matignon.

Un soutien financier répété

Comment expliquer que François Bayrou ait signé ces délibérations alors que sa famille était directement liée à cet établissement scolaire ? Le cabinet du premier ministre botte en touche, précisant seulement que « *M^{me} Bayrou n'a jamais été "enseignante" dans l'établissement. Elle a été contributrice bénévole une heure par semaine avec une de ses amies au CM2 pendant neuf mois* ».

Ce soutien financier à Notre-Dame-de-Bétharram s'est en tout cas répété ensuite malgré les alertes et mises en cause de l'établissement. En juin 1996, le surveillant général de l'internat est condamné par le tribunal de Pau, au terme d'un procès médiatique, pour avoir crevé le tympan d'un élève. D'autres cas de violences similaires sont relevés dans la presse locale, tandis qu'une professeure de mathématiques déclare avoir alerté François Bayrou, qui cumulait alors la présidence du département avec les fonctions de ministre de l'éducation nationale, et son épouse.

Malgré sa condamnation pénale, le surveillant général n'est pas sanctionné administrativement, bénéficiant du soutien de la direction de l'établissement. Deux ans plus tard, pourtant, François Bayrou propose une nouvelle subvention au profit de Notre-Dame-de-Bétharram pour le « *réaménagement de sa salle de restauration* ». D'un montant de 299 655 francs (69 995 euros) – le maximum prévu par la loi –, le financement est voté le 24 avril 1998. Il s'agit de la plus importante subvention attribuée par la collectivité parmi les vingt et un collèges privés financés cette année-là.

L'année suivante, rebelote. François Bayrou propose de débloquer 345 119 francs (80 204 euros) pour la deuxième tranche des travaux du self de Bétharram. Là encore, la subvention proposée correspond au plafond de ce que peut légalement donner le département pour contribuer au projet. Entre-temps, l'ancien directeur du collège, le père Silviet-Carricart, a été mis en examen pour viols, en mai 1998. Et, comme l'a raconté le juge d'instruction saisi du dossier, François Bayrou lui-même se tenait très informé de l'évolution de l'enquête, allant même jusqu'à solliciter de manière informelle le magistrat pendant ses investigations.

Un établissement jamais contrôlé

Ces subventions versées à Notre-Dame-de-Bétharram ne semblaient exiger aucune contrepartie. Malgré la douzaine de plaintes et de signalements visant l'établissement pour des violences physiques et sexuelles entre 1993 et 2013, aucun inspecteur n'est allé sur place contrôler l'établissement pendant près de trente ans. Seule une étrange inspection régionale, totalement bâclée, a eu lieu en 1996.

Plus surprenant encore, Notre-Dame-de-Bétharram continue de percevoir de l'argent du conseil départemental malgré la médiatisation du scandale en novembre 2023. C'est depuis cette date, en effet, qu'Alain Esquerre a transmis *via* un collectif de victimes des dizaines et des dizaines de plaintes visant l'établissement pour des faits s'étalant de 1950 à 2013.

Selon nos informations, pourtant, l'actuel président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, le centriste Jean-Jacques Lasserre, a encore fait voter 15 000 euros de subventions en 2024 et 20 000 euros en 2025. Au total, le département aura versé plus de 1 million d'euros à Bétharram entre 1995 et 2025.

En septembre 2023, Mediapart avait révélé l'ampleur des aides facultatives versées par les régions aux lycées privés sous contrat. Entre 2016 (année du redécoupage de la carte régionale) et 2023, c'est au minimum 1,2 milliard d'euros de fonds publics qui a été distribué à des lycées privés par les régions métropolitaines, au-delà de leurs obligations légales.

Et certaines subventions ont elles aussi été allouées à des lycées catholiques problématiques. Notre-Dame-de-Bétharram (rebaptisé Beau Rameau), par exemple, a perçu plus de 200 000 euros de subventions « facultatives » depuis 2013, afin de changer ses menuiseries, d'isoler le gymnase, de mettre aux normes les sanitaires... Mais au motif que « *le pilotage actuel de l'établissement n'est pas mis en cause* », la région Nouvelle-Aquitaine (dirigée par la gauche) n'envisageait pas de fermer le robinet. En février 2024, un surveillant visé par plusieurs plaintes était pourtant encore en poste dans l'établissement.

Ces subventions, distribuées par les collectivités au nom de la loi Falloux, auraient pu être bien plus importantes encore. En 1993, alors qu'il était ministre de l'éducation, François Bayrou a pesé de tout son poids pour réviser cette loi, qui plafonne à 10 % maximum l'investissement des collectivités locales dans l'école privée. De cette époque, François Bayrou conserve l'image d'un ardent défenseur de l'enseignement catholique, que seules la censure du Conseil constitutionnel et la pression de la rue ont fait reculer.

« Au rythme actuel, la fréquence de contrôle d'un établissement privé est de une fois tous les mille cinq cents ans. »

Extrait d'un rapport parlementaire sur le financement de l'école privée sous contrat

Mediapart pointait aussi la quasi-inexistence de contrôle de ces établissements privés sous contrat lorsqu'ils bénéficient de subventions. Pressé de questions sur cette défaillance, le ministère avait fini par indiquer que « *des consignes* » allaient être données afin qu'à l'avenir les services académiques « *veillent à réunir systématiquement* » des conseils académiques pour « *lui permettre d'examiner les concours facultatifs des collectivités territoriales* ».

Dans un rapport parlementaire rendu en avril 2024, les élus Paul Vannier (La France insoumise) et Christopher Weissberg (Renaissance) critiquaient cette absence totale de contrôle malgré des subventions publiques colossales. « *Au rythme actuel – cinq contrôles par an pour 7 500 établissements –, la fréquence de contrôle d'un établissement privé est de une fois tous les mille cinq cents ans* », calculaient-ils. Dix fois moins que dans le public.

Alors comment comprendre que Notre-Dame-de-Bétharram n'ait jamais été contrôlé malgré les graves signalements qui existaient déjà à l'époque ? Dans une enquête du *Monde*, plusieurs officiels, recteurs et inspecteurs, ont reconnu n'avoir jamais été alertés par l'établissement ou par des élues. Ces responsables mettent

en lumière un système éducatif parallèle, financé par de l'argent public mais jamais contrôlé. Des inspecteurs avouaient ne pas contrôler les établissements privés, se concentrant uniquement sur le public.

Au ministère, la direction de l'enseignement scolaire n'est même pas compétente sur l'enseignement privé, dont la gestion relève de la direction des affaires financières. « *Le privé était un sujet sensible, traité par les ministres ou leurs conseillers* », confesse un responsable.

Un cadre académique, dans le sud de la France, donne par ailleurs son diagnostic pour expliquer l'inconsistance des inspections dans le privé : « *Au rectorat, personne ne sait inspecter correctement un établissement privé. Nos collègues peuvent analyser le versant pédagogique mais sont totalement à la ramasse sur le volet administratif et financier, souvent faute de formation spécifique ! Donc ça ne se fait pas, et tout le monde s'en fout.* »

Il a fallu attendre juin 2024, des mois après les premières révélations sur Bétharram, pour que le ministère de l'éducation nationale prenne une circulaire demandant aux recteurs et rectrices de renforcer les contrôles dans les établissements privés. Et il a fallu attendre le 11 février 2025 pour qu'Élisabeth Borne déclenche une inspection académique à Bétharram, annoncée très en avance, le 17 mars.

Malgré les centaines de plaintes pour viols et violences désormais déposées et l'ampleur du scandale, la ministre de l'éducation nationale refuse toujours de diligenter une inspection générale, seule à même d'enquêter sur plus de trente ans de dysfonctionnements.

Mathilde Goanec, David Perrotin et Antton Rouget

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, la marque à suivre est explicitée dans cette page.

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau